

NOTE TECHNIQUE

DISPOSITIF D'AIDE AU FINANCEMENT DES FORMATIONS D'ADAPTATION A L'EMPLOI

La réglementation prévoit, pour certains emplois de la Fonction Publique Hospitalière, la nécessité d'une Formation d'adaptation à l'emploi (FAE). Cette dernière permet l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions qu'exercent les agents, dans un corps particulier.

Ces formations obligatoires s'appliquent à l'ensemble des agents nommés à la suite d'un recrutement par concours ou sur liste d'aptitude, ainsi qu'aux agents détachés ou ayant bénéficié d'une intégration directe dans le corps. Elles représentent une charge financière pour les établissements. C'est pourquoi, **les instances régionales de l'Anfh Grand Est ont décidé de consacrer en 2026 une enveloppe dédiée au financement des Formations d'Adaptation à l'Emploi dans le cadre de la mutualisation des fonds.**

Cibles :

Les emplois concernent les corps :

- des Assistants Médico-Administratifs (AMA),
- des Adjoints des Cadres Hospitaliers (ACH),
- des Techniciens Supérieurs Hospitaliers (TSH).

Conditions d'accès et modalités de prise en charge par l'Anfh :

Ce dispositif est accessible à l'ensemble des établissements adhérents à l'ANFH Grand Est et sous réserve que **la formation débute en 2026.**

Pour en bénéficier, une demande de financement doit être adressée à la Délégation, **au plus tard le vendredi 15 mai 2026**, à l'aide de la DAPEC ci-jointe.

Seuls les frais d'enseignement sont éligibles aux fonds mutualisés dans la limite de l'enveloppe disponible et des plafonds définis ci-dessous.

Grade	Plafond par agent
Assistants médico-administratifs (AMA)	1 900 €
Adjoints des cadres hospitaliers (ACH)	2 700 €
Techniciens supérieurs hospitaliers (TSH)	2 700 €

Les autres frais (traitement, repas, transport, nuitées) sont à financer sur l'enveloppe Plan de Formation.

POUR RAPPEL : L'accès aux fonds mutualisés est conditionné à l'utilisation prévisionnelle de l'enveloppe Plan de Formation des établissements.

BON A SAVOIR : Si vous avez un nombre suffisant d'agents pour constituer un groupe, vous pouvez passer commande directement par notre outil la ForMuLE auprès d'un des prestataires suivants : Nove Concept ou Convergences.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter votre Conseillère en Gestion de Fonds référente.